

MOTION

Réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel

Bases légales

Les membres soussignés, du groupe de l'ASSE, déposent une motion répondant aux conditions posées par les Art. 60, 61 lettre b et 62 al.1 RCC.

Les motifs à l'origine du dépôt de la motion

Le réaménagement de la place de jeux du Parc du Russel est un sujet qui est d'autant plus d'actualité qu'il figure dans le programme de législature 2016 – 2021 ainsi que dans le plan d'investissement de la Municipalité.

Dans son bilan de mi-législature du 25 février 2019, la Municipalité posait le constat suivant: *"La priorité de ce projet a été revue à la baisse. Cependant, des engins de fitness vont être installés tant au Parc du Russel qu'au Parc des Pierrettes dans la première moitié de l'année 2019."* Cette réalisation dont Madame la Municipale Theumann a été la cheville ouvrière, a effectivement vu le jour au printemps 2019, sous forme d'un parcours fitness de 3,7 kilomètres à travers Saint-Sulpice qui a obtenu le label "Commune en Santé". Force est de constater que les engins de fitness et le parcours sont principalement destinés aux adultes.

Les motionnaires ont pour objectif d'élargir la palette de Saint-Sulpice en Santé en dotant le Parc du Russel de jeux modernes, variés et essentiellement destinés aux enfants de plusieurs tranches d'âges, permettant le développement de compétences diverses, notamment physiques (coordination, équilibre, etc.) et sociales.

Le réaménagement devrait également prendre en compte les personnes à mobilité réduite pour répondre à la motion en cours, intitulée *"Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap dans notre commune."* Cette motion relève, entre autres, qu'à plusieurs endroits les infrastructures (bancs, jeux) ne sont pas adaptées aux personnes âgées ou handicapées. Notre motion relative au Parc du Russel tient compte de ces éléments en demandant d'inclure, dans le cadre du réaménagement, la pose de bancs avec sièges plus élevés et pourvus d'accoudoirs ainsi que des jeux accessibles aux enfants présentant des problèmes de développement.

Enfin, pour donner de l'élan au postulat Etienne Dubuis et consorts, intitulé *"Plantations d'arbres sur le territoire communal"* il serait souhaitable qu'en lien avec notre motion relative au réaménagement de la place de jeux du Russel il puisse y avoir la plantation de quelques arbres d'ornement et d'ombrage, voire des arbres à grimper pour agrémenter les jeux.

Les démarches déjà entreprises

La présente motion n'est pas une idée lancée en l'air sans reposer sur une base sérieuse. En effet, un groupe de réflexion de l'ASSE, composé d'une physiothérapeute pour enfants, de deux enseignantes et de deux mères de familles de jeunes enfants s'est déjà réuni à plusieurs reprises, non seulement pour cerner les différents paramètres auxquels l'aménagement devrait répondre (caractère ludique, sécurité, etc.) mais également pour trouver des ressources financières afin d'alléger la charge communale, tout en offrant une prestation de qualité. Une Fondation est actuellement prête à s'engager à participer au financement de ce réaménagement.

Le groupe de réflexion de l'ASSE a souhaité travailler à ce projet par une approche participative, soit en regroupant les souhaits des utilisateurs et des professionnels de la petite enfance. Ainsi, durant le traitement de la motion, le groupe de réflexion continue ses études pour l'aménagement le mieux adapté pour les jeux et ses démarches au niveau financier, dans un esprit de collaboration constructive entre le législatif et l'exécutif de notre commune.

Le contenu de la motion

Si notre motion est prise en considération par le Conseil communal, les motionnaires soussignés demandent que la Municipalité, conformément à l'art. 63, al. 5 lettre b. RCC, présente une étude ou un projet de décision concernant:

Le réaménagement de la Place de jeux du Parc du Russel,

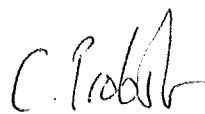
en tenant compte dans le cadre de cette étude ou de ce projet:

- de la motion "*Inclusion et accessibilité universelle pour les personnes en situation de handicap.*"
- du postulat Etienne Dubuis et consorts "*Plantation d'arbres sur le territoire communal.*"

Les motionnaires:

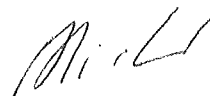


Roxane Berner



Claude Probst

Alice Kaeser



Christiane Michel

